

Pour aller plus loin

■ Consultez nos dépliants

Ils présentent nos services et nos outils. Ils sont à votre disposition dans votre pôle emploi. N'hésitez pas à vous servir dans les présentoirs prévus à cet effet ou à les demander à l'agent d'accueil.

■ Utilisez pole-emploi.fr

Le premier site de l'emploi pour ses offres d'emploi, ses conseils pratiques et sa documentation en ligne.

Ces informations sont générales. Des situations particulières peuvent entraîner des dispositions différentes.

www.pole-emploi.fr

Septembre 2009



Travailleurs handicapés : vos services spécifiques



Travailleurs handicapés : vos services spécifiques

Pôle emploi au service des travailleurs handicapés

L'accès à l'emploi de travailleurs handicapés est favorisé par la loi du 11 février 2005 qui pose le principe de non discrimination et prévoit des mesures appropriées visant à favoriser l'égalité de traitement.

■ Des informations ciblées

Pôle emploi vous informe sur les nouvelles dispositions issues de la loi du 11 février 2005 ainsi que sur tous les services et dispositifs dont vous pouvez bénéficier pour accéder à un emploi en milieu ordinaire.

■ Des actions spécifiques

Localement, Pôle emploi et ses partenaires mettent en place des actions spécifiques destinées à favoriser votre insertion professionnelle.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller pour connaître les actions menées près de chez vous.

Cap emploi

Les structures Cap Emploi ont pour missions l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des personnes handicapées, plus particulièrement celles dont le handicap constitue un frein réel à l'accès ou au retour à l'emploi. Elles participent à la mise en oeuvre des politiques publiques pour l'emploi.

■ Des conseils adaptés

Vous avez une reconnaissance de travailleur handicapé, vous êtes orienté vers le marché du travail par la CDAPH* ?

Votre conseiller Pôle emploi peut vous aider dans votre parcours vers l'emploi. Il peut vous proposer des services pour valoriser vos compétences, élaborer votre projet professionnel et organiser votre recherche d'emploi. Il peut vous proposer des offres d'emploi, notamment celles qui s'adressent prioritairement aux personnes handicapées. Il peut aussi vous orienter vers les services du réseau spécialisé Cap Emploi ou vers une entreprise adaptée.

**CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.*

BON À SAVOIR

Les aides de l'Agefiph

L'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés) propose des aides aux employeurs et aux travailleurs handicapés embauchés dans certaines conditions.

Pour plus d'informations, consultez le site www.agefiph.asso.fr

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est un lieu visant à faciliter, dans chaque département, l'accès des personnes handicapées et de leurs familles aux droits et prestations prévus par la loi.